

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/02/08-3/07****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021676-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : RD 39 – Aménagement de deux arrêts de bus sur la Commune de Boissise-la-Bertrand – Convention entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la Commune et le Département.

En accord avec le Département et la Commune de Boissise-la-Bertrand, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine procède à la mise aux normes de deux arrêts de bus « le Larré A » et « Base de loisirs » situés le long de la RD 39 sur la Commune de Boissise-la-Bertrand. Le Département autorise la réalisation des travaux. La commune a accepté de participer à l'entretien des arrêts. Une convention entre le Département, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Commune de Boissise-la-Bertrand définit les modalités de réalisation, de financement et d'entretien ultérieur de cet aménagement.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la délibération, à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Commune de Boissise-la-Bertrand, définissant les obligations respectives des parties en ce qui concerne les travaux de mise aux normes de deux arrêts de bus « Le Larré A » et « Base de loisirs » sur la RD 39, leur réalisation et leur financement ainsi que les modalités d'entretien.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne